



2015



Société foncière d'habitat et humanisme



Donnez du sens
à votre argent !



habitat et humanisme





Donnez du sens à votre argent en devenant actionnaire de la Foncière d'Habitat et Humanisme !

La Foncière d'Habitat et Humanisme est une société créée par le mouvement Habitat et Humanisme pour construire, acquérir et rénover des logements destinés aux personnes en difficulté. La Foncière privilégie les logements situés dans des **quartiers "équilibrés"**, favorisant une véritable insertion sociale, et les loue à un faible loyer. Les familles logées sont accueillies et accompagnées par les équipes locales d'Habitat et Humanisme.

La Foncière réalise également des **pensions de famille** pour accueillir des personnes isolées en grandes difficultés. Ces maisons combinent petits logements autonomes et espaces de vie communs. Un responsable salarié entouré de bénévoles assure présence et écoute attentive de chacun. Ce cadre sécurisant est propice à la resocialisation en douceur des résidents.

Un investissement solidaire

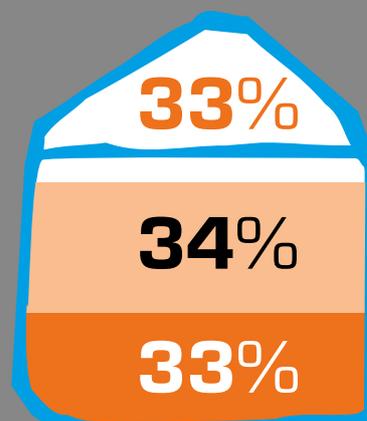
Vous pouvez devenir actionnaire de la Foncière d'Habitat et Humanisme, lors d'une augmentation de capital visée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) ou par achat d'actions existantes.

- > C'est un **investissement dans la pierre** dont vous connaissez exactement la destination et l'esprit, celui de la solidarité.
- > C'est un **investissement d'un réel impact social**.

L'effet de levier de votre investissement

1 € apporté = 3 € investis dans un logement,
grâce aux dispositifs d'aide à la production de logements d'insertion, pour la plupart de ses opérations :

- les actions souscrites permettent à la **Foncière d'Habitat et Humanisme** d'apporter en moyenne **33 %** du financement.
- environ **34 %** sont apportés par des **subventions**.
- environ **33 %** sont apportés par des **prêts des organismes collecteurs, de la Caisse des Dépôts et Consignations et autres établissements financiers**.



Prêts



Subventions



Fonds propres
= actions
souscrites



Votre investissement crée une vraie solidarité : à partir de 40 000 € investis dans la Foncière, Habitat et Humanisme loge une famille.

Fiscalité *

• Réduction d'impôt sur le revenu (dispositif Madelin)

Dans le cadre de la loi concernant les souscriptions dans le capital des PME (dispositif Madelin), votre investissement dans la Foncière d'Habitat et Humanisme vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % du montant de la souscription plafonnée à 50 000 € (pour un célibataire) et à 100 000 € (pour un couple marié ou pacsé), dans la limite des niches fiscales à 10 000 € de réduction d'impôt par foyer, avec faculté de report pendant 5 ans.

Exemple :

En 2015, un couple souscrit 20 actions à 145 € soit 2 900 €.

En 2016, il pourra déduire 522 € de son impôt sur le revenu.

La réduction d'impôt s'applique en une seule fois, l'année qui suit vos versements (sauf en cas de report).

• Réduction de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (loi TEPA)

Dans le cadre de la loi TEPA, vous pouvez imputer sur l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, 50% des versements effectués lors des augmentations de capital de la Foncière, dans la limite de la législation en vigueur (réduction maximum : 45 000 €). Cet avantage ne peut être cumulé avec l'avantage Madelin évoqué précédemment.

• Les actions souscrites après 2007 sortent de l'assiette fiscale de l'ISF.

• **Les actions Foncière d'Habitat et Humanisme sont éligibles au PEA** mais ce mode de détention n'est pas cumulable avec le dispositif Madelin et la loi TEPA.

• En cas de revente des actions,

vous vous acquitterez du droit de mutation en vigueur et de l'impôt sur les plus-values.

* Dispositif en vigueur selon la législation au 31/12/2014.

CONDITIONS

• Vous devez conserver les actions au minimum 5 ans, à compter de l'année suivant la réalisation de l'augmentation de capital.

• Si vous vendez tout ou partie de vos actions avant 5 ans (sauf en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement), il sera procédé à une reprise de la totalité de la réduction d'impôt dans la limite du montant de la cession.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le risque de remise en cause des avantages fiscaux sus-visés, pour le cas où leur souscription à la présente augmentation de capital ne serait exercée que dans un but exclusivement fiscal, notamment en cas de revente systématique des titres souscrits à l'expiration du délai de conservation.

Caractéristiques de votre investissement

> Pour permettre à Habitat et Humanisme de mener à bien ses projets de logements, il est recommandé de réaliser cet investissement solidaire dans **une perspective à long terme**. Néanmoins, vos actions sont cessibles, Habitat et Humanisme s'engage à exercer ses meilleurs efforts pour répondre aux demandes de cession.

> Les actions ne sont pas cotées.

> La Foncière d'Habitat et Humanisme ne distribue pas de dividende.

> La valeur de l'action est fixée annuellement. Elle est de **145 €** au 01/07/14.
(2005 = 114,34 € ; 2006 = 123 € ; 2007 = 133 € ; 2008 = 140 € ; 2009 à 2011 = 142 € ; 2012 à 2013 = 144 €).

> En tant qu'actionnaire, vous participez aux Assemblées Générales de la Foncière d'Habitat et Humanisme, les **documents comptables sont à votre disposition** sur le site internet **www.habitat-humanisme.org/national/informations-reglementees** ou sur simple demande : vous pouvez ainsi suivre votre investissement.

> La Foncière a reçu le label Finansol, garantie de transparence, d'éthique et de solidarité dans l'utilisation et la gestion de l'épargne.

Pour plus d'informations sur le label : **www.finansol.org**





Pour tout renseignement :

Monique Peyre - tél : 04 72 27 42 51

m.peyre@habitat-humanisme.org

Foncière d'Habitat et Humanisme en chiffres

Forme juridique : constituée au 31/12/86 sous forme de Société Civile Immobilière, la Société Foncière d'Habitat et Humanisme a été transformée en Société en Commandite par Actions le 06/06/94. Elle a reçu l'agrément "Entreprise Solidaire" et a été reconnue "Service d'Intérêt Économique Général" (SIEG).

Au 30/11/14 :

- Capital + Prime d'émission : 129 M €
- Nombre d'actions : 966 361
- Nombre d'actionnaires : 6 002
- Nombre de logements : Plus de 2 800

Au 01/07/14 :

- Valeur de l'action : 145 €

habitat et humanisme

Un logement pour bâtir un avenir

Aujourd'hui en France, des milliers de personnes vivent dans des conditions inacceptables : logements insalubres, précaires, surpeuplés...

Sans logement stable et décent, comment élever sa famille, mener une activité professionnelle, avoir une vie sociale, bâtir un projet de vie ?

Depuis 30 ans, l'association Habitat et Humanisme est engagée auprès des mal-logés.

Créée à Lyon en 1985, par Bernard Devert, ancien professionnel de l'immobilier, devenu prêtre, Habitat et Humanisme est aujourd'hui une Fédération reconnue d'utilité publique composée de 53 associations couvrant 67 départements.

Habitat et Humanisme en chiffres

- Plus de 3 000 bénévoles
- 300 salariés
- 19 000 familles logées depuis 1985

Habitat et Humanisme permet aux familles et personnes seules en difficulté :

- d'accéder à un logement décent, situé dans un "quartier équilibré" et à un faible loyer.

Ces logements sont construits ou achetés et réhabilités par la Foncière d'Habitat et Humanisme, ou confiés en gestion par des propriétaires privés et publics.

- de bénéficier d'un accompagnement de proximité (visites amicales, démarches administratives, recherche d'emploi, bricolage...) favorisant l'autonomie et la recréation du lien social, indispensable à toute insertion.

Pour une société et une économie plus solidaire

Habitat et Humanisme propose des produits d'épargne solidaire : actions de société, livrets d'épargne, FCP, assurance-vie, pour lesquels les épargnants acceptent de partager une partie du revenu de leur placement. Ils participent ainsi à une économie de partage, plus humaine et plus juste.